

Vœu de la majorité municipale relatif à la commémoration de la mémoire d’Hismaël Diabley Junior et de toutes les victimes de violences de rivalités de quartiers et à l’apposition d’une plaque commémorative

Considérant qu’Hismaël Diabley Junior est décédé le 13 janvier 2018 rue de la Roquette, à l’âge de 15 ans, alors qu’il s’interposait entre deux groupes de jeunes qui s’affrontaient dans une rixe ;

Considérant que son acte de bravoure face à la violence illustre un sens profond du devoir citoyen ;

Considérant la douleur de sa famille, de ses ami.e.s, de ses camarades et des habitant.e.s du quartier qui connaissaient et appréciaient Hismaël,

Considérant que le 26 septembre 2026, Hismaël aurait eu 24 ans, renforçant notre pensée pour lui et sa famille aujourd’hui.

Considérant que la mort d’Hismaël et de toutes les victimes de rivalités entre quartiers ne doivent pas être réduites en faits divers mais doivent être comprises comme un fait social, contre lequel les pouvoirs publics doivent agir,

Considérant que le sociologue Marwan Mohammed recense, dans son ouvrage *Y’a embrouille, Sociologie des rivalités de quartiers*, « au bas mot » 120 morts des violences entre quartiers depuis 3 ans.

Considérant que les proches de ces victimes, et notamment les mères organisées et mobilisées dans le monde associatif de notre arrondissement, s’engagent sur le terrain et auprès des jeunes de toute la France afin de lutter contre ces violences urbaines et les phénomènes de rixes

Considérant que l’association HDJ est issue de cette démarche, fondée par les parents d’Hismaël, Aoua Diabaté et Magloire Diabley, conduisant un travail de mémoire et d’accompagnement pour, selon leur devise, « la paix, l’amour et l’entente »,

Considérant que l’association intervient notamment dans le quartier Roquette Servan Duranti pour faire de la prévention auprès des jeunes ;

Considérant que l’action de l’association s’inscrit dans la stratégie parisienne de prévention des rixes pour éviter tant que possible que de tels drames se reproduisent ;

Considérant que cet engagement ne s’est pas limité au XI^e arrondissement et a pu se développer grâce au travail de l’association HDJ dans d’autres arrondissements parisiens mais aussi dans des villes touchées par ces violences, en réalisant des marches citoyennes, des interventions en milieu scolaire, des tournois sportifs de prévention, des temps d’échange entre familles...

Considérant que ce travail de mémoire doit être soutenu par les pouvoirs publics afin d’accompagner sa portée symbolique auprès de toutes les habitant-es

Considérant le souvenir comme moyen de sensibiliser la jeunesse aux drames de ces rivalités territoriales ;

Considérant qu’il appartient à la collectivité de rendre un hommage au courage d’Hismaël et d’en faire un symbole de paix.

Sur proposition de David Belliard, Maire du 11^e arrondissement et des élu.es des groupes Socialistes, Écologistes et Communistes, le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu que :

- que le 11eme arrondissement et la Ville de Paris, en lien étroit avec la famille d'Hismaël Diabley Junior et l'association HDJ, travaille à l'apposition d'une plaque commémorative dans le 11e arrondissement ;
- que cette plaque rende hommage à Hismaël Diabley Junior, en tant qu'exemple pour son geste de courage au service de la paix, ainsi qu'à toutes les victimes des violences entre quartiers ;
- que la formulation du texte de la plaque, le lieu de la pose soient concertés avec la famille d'Hismaël, l'association HDJ et la mairie du 11^e arrondissement ;
- que l'inauguration de cette plaque s'inscrive dans un temps de commémoration, de transmission et de sensibilisation à la paix, associant notamment les jeunes, les familles, les établissements scolaires, les clubs de prévention spécialisée, les centres sociaux et les associations engagées dans la prévention des violences ;
- Que le 11e arrondissement de Paris organise, en lien avec l'association HDJ, une manifestation en janvier 2028 afin de rendre hommage à Hismaël, et réaffirme son soutien aux actions de prévention, de sensibilisation et de dialogue menées par l'association HDJ ainsi que par l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre les violences et les discriminations